



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/2000/138
21 février 2000
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 21 FÉVRIER 2000, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL PAR
LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE L'AZERBAÏDJAN AUPRÈS DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le
texte d'une déclaration que le Ministère des affaires étrangères de la
République azerbaïdjanaise a publiée le 15 février 2000 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la
présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent

(Signé) Eldar KOULIEV

ANNEXE

[Original : russe]

Déclaration du Ministère des affaires étrangères de la République
azerbaïdjanaise publiée le 15 février 2000

Selon une dépêche de l'agence de presse Interfax en date du 10 février dernier, le "Premier Ministre" de la prétendue "République du Haut-Karabakh", A. Danielian, s'est rendu le 11 février dernier en "voyage d'affaires" dans plusieurs pays d'Europe de l'Ouest. Il répondait à l'invitation d'hommes d'affaires italiens, suisses et hongrois. Selon l'agence, le but du voyage était d'inciter plusieurs sociétés européennes à investir dans l'économie du Haut-Karabakh aux fins de son développement, à élaborer le programme de développement au Haut-Karabakh, en particulier du complexe agro-industriel, des industries extractives et du tourisme, et à essayer de créer des coentreprises.

À ce sujet, le Ministère des affaires étrangères de la République azerbaïdjanaise, s'adressant aux gouvernements et aux milieux d'affaires et financiers de tous les pays, déclare que, à la suite de l'agression militaire de la République d'Arménie contre la République azerbaïdjanaise, 20 % des territoires azerbaïdjanaïses, y compris la région du Haut-Karabakh, sont occupés par les forces armées arméniennes. Ces territoires sont en proie au nettoyage ethnique, à la suite de quoi plus d'un million d'Azerbaïdjanais ont été expulsés de force de leurs foyers et sont devenus des réfugiés et des personnes déplacées dans leur propre pays. L'Arménie, qui s'est emparée par la force du pouvoir dans la région azerbaïdjanaise du Haut-Karabakh, ainsi que le régime illégal qu'elle a mis en place voici près de 10 ans, au mépris flagrant des normes du droit international, continuent d'imposer leur volonté à la communauté internationale. Pendant toutes ces années, les envahisseurs ont causé à l'économie azerbaïdjanaise des pertes évaluées à 22 milliards de dollars des États-Unis, sans parler de la destruction et du pillage éhontés des monuments de l'histoire et de la culture de l'Azerbaïdjan se trouvant dans cette région.

Depuis quelque temps, les autorités arméniennes s'emploient à prendre des mesures visant à aggraver les conséquences de l'occupation militaire par des moyens économiques et à faire sortir le régime séparatiste de son isolement politique et économique et de la profonde crise politique, sociale et économique dans laquelle il se débat. Ainsi, les dirigeants de la prétendue "République du Haut-Karabakh" ont-ils proclamé un "programme de relance et de développement du Haut-Karabakh" et s'efforcent-ils, dans le cadre de ce "programme", d'attirer les investisseurs dans les territoires occupés. Ce programme, qui cherche à appliquer la partie arménienne qui a soumis la région à sa politique de nettoyage ethnique et l'a mise en coupe réglée, n'est rien d'autre qu'une nouvelle tentative grossière de violer par la force la souveraineté, l'intégrité territoriale et la sécurité économique de l'Azerbaïdjan.

L'Azerbaïdjan s'intéresse au plus haut point à la normalisation de la vie dans la région et à son développement économique sous tous ses aspects. D'un autre côté, ce développement ne sera possible qu'une fois réglé d'une manière juste et logique le conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan et que les parties se seront mises pleinement d'accord sur la paix, c'est-à-dire auront éliminé les

/...

principales séquelles du conflit. Il faut, en premier lieu, libérer les territoires occupés, faire rentrer chez eux tous les réfugiés et personnes déplacées et rétablir les communications coupées dans la région. La Banque mondiale, l'Union européenne et d'autres entités internationales influentes ont déjà fait savoir qu'elles étaient prêtes à investir sur une grande échelle dans la région, mais qu'elles ne le feraient qu'une fois éliminées les séquelles de l'occupation et la paix conclue.

Au cours de l'année écoulée, il a semblé qu'une solution pacifique du problème était à portée de la main. En 1999 et 2000, les Présidents de l'Azerbaïdjan et de l'Arménie négocient pour régler le problème par des moyens pacifiques et sur la base de compromis mutuels. Lors de la dernière rencontre de Davos, il a été décidé de poursuivre ces négociations.

Dans la situation actuelle, toute collaboration avec les représentants du régime illégal et l'exécution, sur une partie inaliénable du territoire de la République azerbaïdjanaise – à savoir le Haut-Karabakh –, de toute activité contraire aux lois de l'Azerbaïdjan causent un grave préjudice au fragile processus de paix qui doit son existence à l'action énergique des parties.

Le Ministère des affaires étrangères déclare que la partie azerbaïdjanaise considère l'établissement, par les représentants de tel ou tel pays ou de telle ou telle entité économique et financière internationale, de liens militaires, politiques et économiques avec la région du Haut-Karabakh, qui appartient à l'Azerbaïdjan, avant la conclusion d'un accord de paix comme une violation des dispositions des accords interétatiques, intergouvernementaux et bilatéraux conclus avec l'Azerbaïdjan, y voit une ingérence grossière dans ses affaires intérieures et invite tous les États et entités à ne pas prendre de mesures aussi malavisées qui sont incompatibles avec les règles du droit international. Ces mesures pourraient au contraire nuire sérieusement aux liens établis entre l'Azerbaïdjan et les pays et entités qui soutiennent telle ou telle forme de régime séparatiste.
